

Séminaire Chaire ACPR : L'effet de la politique climatique américaine sur les marchés financiers



Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a accueilli le mercredi 5 juin 2024 Glenn Rudebusch (Brookings Institution, NYU et CEPR) qui a présenté un papier sur l'impact de la politique climatique américaine sur les marchés financiers.

Ce papier analyse la réaction des prix d'actifs (ou portefeuille d'actifs) financiers associée à l'introduction aux États-Unis de l'*Inflation Reduction Act (IRA)*, c'est-à-dire, le plan de politique climatique le plus ambitieux jamais adopté dans l'histoire des États-Unis à ce jour. Le papier traite quatre questions de recherche : (i) les prix des actions réagissent-ils aux nouvelles relatives à la politique climatique ?; (ii) les actions émises par les entreprises « vertes » réagissent-elles différemment de celles émises par les firmes « brunes » ?; (iii) quelles mesures du caractère « vert » de l'entreprise capturent le mieux la réponse hétérogène entre prix d'actifs, et (iv) y a-t-il lieu de s'inquiéter d'un « moment Minsky » relatif au climat ? À cette fin, l'étude analyse les variations des prix d'actifs associées à deux événements relatifs au parcours législatif de l'IRA (le 14 juillet et le 27 juillet 2022), qui ont influé sur la probabilité d'adoption finale de l'IRA et de mise en œuvre d'une politique climatique aux États-Unis. L'analyse empirique proposée met en évidence des réactions importantes qui peuvent changer selon le type de secteur économique, selon la notation environnementale ou bien l'intensité carbone de l'entreprise. Les auteurs soulignent également une réaction économiquement significative des marchés financiers au paquet législatif IRA, même si sa perspective d'adoption n'a pas semblé entraîner une instabilité ou un stress financier, suggérant une perception des risques de transition par les marchés financiers comme étant gérables.

Les questions et commentaires de l'auditoire ont porté sur le contenu de la loi IRA, la nature « étude de cas » de l'exercice empirique, la spécification économétrique des régressions, la possible présence de non-linéarités, et la fiabilité des données à disposition.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu en principe tous les premiers mercredis du mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants extérieurs. En septembre 2024, nous aurons exceptionnellement l'opportunité de proposer deux séminaires : le 04 septembre, Gyongyi Loranth (Université de Vienne) présentera le papier « Common Deposit Insurance, Cross-Border Banks, and Welfare » ; le 11 septembre, Anastasia Kartasheva (Université de St. Gallen) présentera l'article « The Credit Suisse CoCo Wipeout : Facts, Misperceptions, and Lessons from Financial Regulation ».